

Offre Ref : 460620

Commune

### Secrétariat de mairie

Date de publication : 23/10/2018

Date limite de candidature : 31/12/2018

Date prévue du recrutement : 01/02/2019

Motif du CDD :

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : traitement de base indiciaire

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

### MISSIONS

Descriptif des missions du poste : Traitement et rédaction des courriers divers.  
Organisation et préparation des réunions du conseil municipal.  
Compte-rendu et délibérations du conseil municipal.  
Préparation et rédaction des documents budgétaires et comptables.  
Permanence téléphonique et accueil physique.  
Gestion et suivi des actes d'état civil, d'urbanisme, etc  
Saisie des mandats et des titres,  
Gestion des salaires, déclarations de fin d'année,  
Gestion des élections (révision des listes électorales) et du recensement militaire

Le poste sera également à pourvoir à la mairie de Syam pour une durée hebdomadaire de 13h30.

Profil recherché : Expérience souhaitée en secrétariat de mairie.  
Connaissance des logiciels Emagnus  
Connaissance des outils informatiques  
Sens de l'organisation (Word/Excel)  
Polyvalence  
Qualités rédactionnelles et relationnelles

### CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : CHAPOIS

Temps de travail : Tps Non Complet : 15 heure(s) 15 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

### POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Maire ou Président

Fonctions d'encadrement : 1 à 4 agents

Catégorie des agents encadrés : C

### CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

CHAPOIS  
Mairie de CHAPOIS

Informations complémentaires : Les candidatures sont à adresser à : Mairie de CHAPOIS  
39300, 1, rue du Dr Droux. Contact : mairie.chapois@wanadoo.fr Tél 03.84.51.43.23 le mardi  
de 9h 30 à 12h et de 13h 30 à 17h30, le mercredi de 9h30 à 12h et le jeudi de 16h à 19H

## INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.